Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8770274
Centre d'intérêt: 875

Québec (Province) Commission de l'enseignement professionnel.

Le programme expérimental en denturologie : avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science / Conseil des collèges, [Commission de l'enseignement professionnel]. -- [Québec] : Le Conseil, 1987.
6 p. ; 28 cm.

Code: 87-76 ; 9516-0125.

ISBN 2-550-17391-0

Descripteur(s): Techniques biologiques * Programme d'enseignement * Approbation * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Collège Edouard Montpetit

Identificateur(s) de sujet: Techniques de denturologie

Le 18 février 1987, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science soumettait à l'avis du Conseil des collèges un projet de décision sur le statut du programme de Denturologie offert au cégep Edouard-Montpetit. Compte tenu de l'absence d'informations sur le caractère intégré du programme, de l'absence d'objectifs sur la santé et la sécurité au travail et de l'absence d'objectifs pour certains blocs de formation pratique, le Conseil des collèges recommande au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science: 1. de ne pas donner suite pour le moment à son intention d'octroyer un statut régulier au programme de Denturologie jusqu'à ce que les objectifs de ce programme aient été précisés dans le sens du Règlement sur le régime pédagogique du collégial; 2. de soumettre à nouveau à l'avis du Conseil des collèges le projet, une fois les objectifs précisés conformément au Règlement.

Type de document: m

EDUQ 8770274

CONSEIL DES COLLÈGES

AVIS AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE

Québec

EDUQ 8770274

LE PROGRAMME EXPÉRIMENTAL DE DENTUROLOGIE

9516-0125

No. 87-76
Conseil des collèges
Mars 1987

© Gouvernement du Québec 1987

Dépôt légal: deuxième trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-550-17391-0

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	Présentation	1
2.	Remarques sur le programme	1
	2.1 Absence d'informations sur l'intégration du programme . .	2
	2.2 Absence d'objectifs sur la santé et la sécurité au travail	4
	2.3 Absence d'objectifs pour certains blocs de formation pratique	4
3.	Évaluer la pertinence d'un rapprochement avec le programme Techniques dentaires	5
4.	L'accessibilité aux non francophones	5
5.	Recommandation	6

1. PRÉSENTATION

Le 18 février 1987, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science soumettait à l'avis du Conseil des collèges un projet de décision sur le statut du programme de Denturologie offert au cégep Édouard-Montpetit. Le Ministre entendait accorder un statut régulier à ce programme expérimental.

2. REMARQUES SUR LE PROGRAMME

Après l'étude du dossier par sa Commission de l'enseignement professionnel, **le Conseil des collèges**, lors de sa réunion du 26 mars dernier, **recommande au Ministre de ne pas accorder un statut régulier au programme de Denturologie.** Et cela, malgré la bonne situation du placement des finissants et finissantes de ce programme et malgré la satisfaction exprimée par les représentants du milieu de travail et par les diplômés durant la période d'expérimentation.

Le refus du Conseil est basé essentiellement sur la pauvreté des objectifs attribués à ce programme dans le document d'appui présenté par le Ministère. Pour le Conseil, il ne s'agit pas là d'une carence mineure, car selon le Règlement sur le régime pédagogique du collégial, le programme est un **"ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation"**. Or d'après le Conseil, le projet ministériel répond mal à cette définition et le Conseil estime qu'il est temps, trois années après la promulgation du Règlement, que les projets de programmes rencontrent les exigences du Règlement.

Le Conseil des collèges est d'autant plus à l'aise pour adopter cette position qu'elle ne met nullement en cause l'accessibilité de la clientèle étudiante à ce programme. En effet l'objectif visé par la démarche ministérielle n'est pas de déterminer si le programme de Denturologie doit être autorisé ou non, mais simplement de changer le statut du programme, d'expérimental à régulier. Selon le Conseil, tel qu'il est présenté, le programme ne mérite pas le statut "régulier".

2.1 Absence d'informations sur le caractère intégré du programme

Bien avant que le Règlement sur le régime pédagogique du collégial définisse le programme comme nous venons de le rappeler, le Conseil était convaincu, de même que sa Commission de l'enseignement professionnel, de la nécessité d'établir, à l'intérieur d'un programme, des liens entre les divers cours. La Commission de l'enseignement professionnel du Conseil voyait notamment dans cette approche une manière d'assurer à la clientèle étudiante une formation fondamentale pertinente aux habiletés techniques à acquérir et suffisamment large pour assurer sa transférabilité à des secteurs connexes.

Certes, tel qu'il est présenté dans le document ministériel, le programme n'est pas sans valeur. Par contre, il peut être amélioré par un travail de précision de ses objectifs et cette amélioration faciliterait grandement la qualité de son enseignement.

Aujourd'hui, plus que jamais, le Conseil et sa Commission demeurent convaincus qu'un programme constitue un tout dans lequel les différents éléments d'apprentissage sont reliés

"fonctionnellement" entre eux selon des objectifs communs et clairement identifiés. Le Conseil est toutefois conscient qu'une telle conception du programme nécessite des stratégies d'enseignement concertées et la collaboration de tous les intervenants, mais il considère que la qualité de la formation professionnelle ne peut se traduire autrement que par la recherche d'une meilleure cohérence à l'intérieur de chaque programme professionnel.

C'est d'ailleurs dans le souci de la qualité de la formation professionnelle que le Conseil constate la pauvreté des informations disponibles concernant les objectifs détaillés du programme de Denturologie. Il devient ainsi impossible de se prononcer sur la capacité du programme d'intégrer les différents éléments de la formation et de voir comment le contenu de chacun des cours se situe à l'intérieur du programme.

A cet effet, la présence d'un devis pédagogique du programme, semblable à celui qui lui a été soumis lors de l'analyse du programme de Soins infirmiers, aurait permis de bien visualiser la structure du programme et de percevoir les liens qui existent entre les cours. Un tel schéma aurait également démontré comment l'organisation du programme favorise l'intégration des connaissances. Autant d'éléments qui favorisent la qualité de l'enseignement et donnent une longueur d'avance à la qualité de l'apprentissage.

Le Conseil tient d'ailleurs à rappeler à quel point il juge ce document nécessaire à la compréhension d'un programme et souhaite que les prochains dossiers de programmes soumis à sa consultation en soient munis.

2.2 Absence d'objectifs sur la santé et la sécurité du travail

Le projet de programme amène le Conseil à s'interroger sur la formation en santé et sécurité du travail offert à la future technicienne et au futur technicien en denturologie. Le sens commun peut faire penser que des éléments de formation en santé et sécurité du travail se retrouvent nécessairement à l'intérieur de tous les cours de spécialisation, notamment à l'intérieur des cours de cliniques I et II ainsi que de celui intitulé "Introduction à la profession". Il est cependant difficile de s'en faire une idée juste puisque, ni le contenu des cours, ni les objectifs du programme ne présentent des objectifs de formation en santé et sécurité du travail. Il apparaît donc essentiel de préciser ou d'introduire de tels objectifs à l'intérieur du programme et de ses composantes.

2.3 Absence d'objectifs pour certains blocs de formation pratique

Le Conseil a relevé dans le dossier soumis à son attention un manque d'informations concernant les objectifs de formation pratique visés par certains cours. On note en effet l'absence d'objectifs poursuivis par les travaux pratiques pour la plupart des cours possédant des pondérations pour cette catégorie d'activités ou encore un manque d'uniformité dans la description de ces activités.

Le Conseil croit qu'il y aurait lieu de revoir systématiquement la description de chaque cours et d'introduire au besoin les objectifs que les laboratoires ou les travaux pratiques devraient permettre d'atteindre.

3. ÉVALUER LA PERTINENCE D'UN RAPPROCHEMENT AVEC LE PROGRAMME TECHNIQUES DENTAIRES

Une étude du Service de développement pédagogique du collège Édouard-Montpetit conclut que, si l'on s'appuie sur la définition des professions, il est impossible de réduire les programmes Techniques dentaires et Techniques de denturologie à un seul programme avec deux voies de sortie.

Le Conseil considère cependant qu'un rapprochement de ce programme avec celui de Techniques dentaires est envisageable et suggère au Ministre de tenir compte de cette hypothèse lors de la révision en profondeur du programme Techniques dentaires annoncée dans le mémoire du Service des programmes: en effet, s'il faut reconnaître que ces deux programmes conduisent à des fonctions de travail distinctes, il n'en demeure pas moins que près de trente crédits de formation sont communs aux deux programmes.

4. L'ACCESSIBILITÉ AUX NON FRANCOPHONES

Le programme de Denturologie partage avec certains autres programmes professionnels la caractéristique d'être un programme à site d'implantation unique. Comme il l'a déjà fait à quelques reprises dans le passé, le Conseil attire l'attention du Ministre et du collège concerné sur la question de l'accessibilité à ce programme pour les non francophones et il les invite à veiller à ce que des mesures concrètes soient prises pour assurer cette accessibilité.

5. RECOMMANDATION

Nonobstant que la situation du placement pour les finissantes et les finissants du programme expérimental en Denturologie semble excellente et que les représentants du milieu du travail et les diplômés de ce programme ont exprimé leur satisfaction:

Mais étant donné que le Règlement sur le régime pédagogique du collégial a des exigences précises en ce qui a trait aux objectifs des programmes et que le programme présenté ne rencontre pas ces exigences:

Le Conseil des collèges recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

- **de ne pas donner suite pour le moment à son intention d'octroyer un statut régulier au programme de Denturologie jusqu'à ce que les objectifs de ce programme aient été précisés dans le sens du Règlement sur le régime pédagogique du collégial;**

- **de soumettre de nouveau à l'avis du Conseil des collèges le programme, une fois les objectifs précisés conformément au Règlement.**

CONSEIL DES COLLÈGES
1986-1987

PRÉSIDENT: Yvon Morin

MEMBRES:

BÉLANGER, Paul
Président de la Commission
de l'évaluation
Conseil des collèges

BERNATCHEZ-SIMARD, Janine
Professeure
Collège de Rimouski

BOURQUE, Jules
Directeur général
Collège de la Gaspésie
et des Iles

DEMERS, Emile
Directeur des services
pédagogiques
Collège de Valleyfield

DI MAULO, Vincent
Professeur
Collège Bois-de-Boulogne

GAGNON, Manon
Etudiante
Collège Edouard-Montpetit

GAUTHIER, Claude
Président de la Commission de
l'enseignement professionnel
Conseil des Collèges

GOLDBLOOM, Sheila
Présidente du Conseil
d'administration
Collège Vanier

JALBERT, André
Directeur du Service de
l'exploitation à la Fédération
des caisses d'établissement du
Québec

LECLERC, Gilles
Directeur des services
pédagogiques
Collège Marie-Victorin

OUELLET, Thérèse
Directrice générale
Commission des écoles
catholiques de Québec

POULIN, Claude
Professeur
Collège de Sainte-Foy

TALBOT PAYEUR, Thérèse

TREMPE, Robert
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Education

VILLENEUVE, Jos
Président du Conseil d'adminis-
tration
Collège de Limoilou

Secrétaire du Conseil

Lucien Lelièvre

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
1986-1987

Miriam Bailey
Chef du secteur des Techniques
d'administration, secrétariat et informatique
Collège Dawson, Campus Viger

Gilles Besner
Directeur adjoint
Service d'éducation et d'information
Union des Producteurs agricoles

Michel Blondin
Responsable de la formation
Syndicat des Métallos
Fédération des travailleurs du Québec

Pauline Cossette
Association féminine d'éducation et d'action sociale
Saint-Hyacinthe

Nicole Kobinger
Professeure
Collège de Sainte-Foy

Normand Laprise
Adjoint au directeur des services pédagogiques
Collège d'Alma

Suzie Robichaud
Professeure
Collège de Jonquière

Claude Gauthier
Président

Coordonnatrice:

Margaret Whyte

Agentes de recherche:

Linda Bourget
Hélène Pinard

Secrétaire de la permanence:

Lucie Germain
Gaëtane Boilard

Gouvernement du Québec
Conseil
des collèges